

JOURNAL DE LA HAYE.

PAIX DE L'ABONNEMENT.
 La Haye. Provinces.
 en an. 26 fl. 30 fl.
 six mois 14 » 18 »
 trois mois 7 » 8 »

PAIX DES INSERTIONS.
 premières lignes 1 fr. 50, timbre
 par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION
 à La Haye, Lage Nieuwstraat
 derrière le Prinsegracht (N° 109)

BUREAU POUR L'ABONNEMENT
 ANNONCES, G.
 Chez M. Van Weelden, libraire
 Spui, à La Haye.

Les lettres et paquets doivent être
 envoyés à la direction française.

LA HAYE, 7 Mai.

La section centrale a fait son rapport préalable sur le projet relatif à la cession des houillères de Kerkrade appartenant aux domaines. Il résulte de ce document que les 47 membres ont pris part à l'examen dans les sections approuvent cette cession, que la construction d'un chemin de fer de Maestricht et Aix-la-Chapelle rend nécessaire pour la facilité de nos relations commerciales en général et particulièrement pour celles du duché de Limbourg. Les observations de la section centrale se bornent à la demande de quelqes améliorations, mais il n'a été fait aucune remarque pour la construction de ladite route.

Le ministre des finances porte à la connaissance de la chose concerne, que par arrêté royal du 21 avril 1852, il a été apporté une modification au § 6 de l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 7 juillet 1831 n° 16 d'après lequel pour lesquels les sujets néerlandais demandent une passe pour avoir été construits dans les Pays-Bas. Cette passe doit être valable pour les navires construits dans les autres états du Rhin, seront admis également pour la navigation sans payer de droits d'entrée, sauf à être munis d'une passe rhénane délivrée en Néerlande.

différents arrêts, le Roi a nommé :
 E. Rossi aux fonctions de consul néerlandais à Cagliari Sardaigne; 2° M. G. F. Focking, actuellement vice-consul des Pays-Bas en résidence à Dantzig, est nommé consul résident à Batavia.
 M. Barth, comme consul pour le royaume des Pays-Bas.

Le ministre d'Etat Rochussen, gouverneur-général des Néerlandaises est arrivé hier au soir en cette résidence de Bruxelles.

Courant publie une nouvelle liste de successions, de décès d'individus ayant fait partie de l'armée coloniale, dont l'administration est confiée à la direction des orphelins à Batavia, peuvent être réclamés par les héritiers ou les ayants droit des colonies.

LISTE DE
 successions, de décès, de la succession.

LEU DE	AGE.	JOUR	JOUR	MONTANT
succession.	de	de DÉCÈS.	DE LA SUCCESSION.	
Brand Obendorff.	47 ans.	26 juillet 1835.	6 août 1841.	fl. 4.10.
Hasselt.	30 »	6 juin 1835.	7 août 1841.	- 2.15.
W. Alt Schoe-gau.	32 »	20 septemb. 1837.	6 août 1841.	- 4.60.
Bade.	42 »	4 mai 1835.	20 janvier 1842.	- 1.80.
C.) Herisau.	43 »	6 janvier 1838.	25 janvier 1842.	- 2.15.
Goozau.	39 »	3 novemb. 1835.	8 mars 1842.	- 4.82.
Anvers.	23 »	4 mars 1839.	17 mai 1842.	- 0.60.
Hamm près de Hamb.	31 »	27 nov. 1811.	11 avril 1843.	- 4.02.
Unter-Reichenbach.	19 »	25 sept. 1829.	15 juin 1843.	- 4.86.
Louvain.	22 »	9 avril 1843.	1 septemb. 1843.	- 2.59.
Munich.	22 »	17 nov. 1842.	4 décemb. 1843.	- 3.00.
Adderlecht (Belgique.)	46 »	21 nov. 1839.	15 octobre 1843.	- 4.90.
Ober-haltingen.	37 »	30 déc. 1811.	17 mars 1843.	- 2.18.

On apprend que la Cour honorera ce soir de sa présence la représentation au cirque de M. Wollschlaeger.

M. le comte de Kielmanssegg, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi de Hanovre près notre Cour, est arrivé ici hier au soir, de retour d'un voyage en Belgique.

La Cour provinciale de justice du Brabant-Septentrional a confirmé, dans sa séance d'hier le jugement du tribunal d'arrondissement qui condamne le Sieur Cléban à trois mois d'emprisonnement pour calomnie contre le directeur du cabinet du Roi.

La recette du chemin de fer rhénan pendant le mois d'avril dernier s'est élevée à fl. 27,874,40
 celle des 3 mois précédens a été de 68,437,89
 Total. fl. 96,311,99

Le 2 de ce mois, il est arrivé un déplorable malheur aux environs de Bois-le-Duc. Six personnes s'embarquèrent à bord d'une chaloupe à voiles pour se rendre à Treurenburg, commune d'Empel; mais après avoir navigué quelque temps la chaloupe capota sous voiles et un des passagers, le nommé Guillaume Bettonville périt au fond des eaux. Deux des embarqués parvinrent à se sauver sans secours étranger, et les trois autres durent la vie au dévouement d'un habitant de la rive, le nommé A. van Tiel.

On nous écrit de Paris, le 5 mai :
 On s'est vivement étonné dans le public d'entendre M. Thiers déclarer à la tribune, que, dans la lutte qui a eu lieu en Suisse, ses vœux avaient été pour le triomphe des corps-francs. Comment une pareille phrase a-t-elle pu échapper à un homme d'état, à un ancien ministre, qui a la prétention de connaître mieux que personne les grandes affaires de l'Europe?

L'Europe s'étonnera d'un semblable langage, et nous nous trompons fort ou M. Thiers s'est fait beaucoup de mal auprès des cabinets par la déclaration d'une opinion qui pouvait si facilement être remarquée et que rien, d'ailleurs, ne rendait nécessaire dans le débat.

On comprendra difficilement en Europe, qu'au moment où toutes les grandes puissances ont adressé à la Suisse des notes diplomatiques pour la dissolution immédiate des corps-francs, les vœux de M. Thiers se trouvent précisément de ce côté.

Ainsi, si M. Thiers était ministre en ce moment, nous serions encore une fois, comme nous l'avons été en 1840, dans un dissentiment profond avec tous les cabinets.

Que sont cependant les corps-francs? Des bandes anarchiques, sans chefs, sans discipline. D'ailleurs, la question n'est pas, en Suisse, entre les corps-francs et une faction; elle est entre ces hordes factieuses et agitatrices, d'un côté, et le gouvernement de Lucerne, de l'autre. Il ne s'agit pas là des jésuites, comme le croit M. Thiers. Les jésuites ne sont qu'un prétexte, et la preuve c'est que les cantons protestants, mais conservateurs, comme celui de Genève, se sont déclarés contre les corps-francs; la preuve encore, c'est que le mouvement radical a éclaté en insultes et en pillage contre les méthodistes qui, certainement, n'ont rien de commun avec les jésuites de Lucerne.

M. Thiers aurait dû sentir qu'il s'agit en Suisse du maintien des traités existants, de l'indépendance cantonale, de la souveraineté respective de chaque canton, de l'indissolubilité du lien fédéral et enfin de l'autorité de la diète, qui a elle-même, quoique composée en majorité de radicaux, ordonné la dissolution des corps-francs.

Quand les républicains prenaient les armes aux journées de juin, d'avril et de mai, ce n'est certainement pas pour la cause républicaine que M. Thiers formait alors des vœux.

Nous voyons dans un journal de Paris que M. Dupin avait reçu depuis deux jours plusieurs lettres anonymes et que l'une d'elles ne renfermait que les seuls mots écrits par le doigt mystérieux sur les murs du festin de Balthazar et qui signifient que son dernier moment est arrivé. Il est assez curieux à propos de cette menace homicide de se rappeler qu'en 1830, M. Dupin échappa par miracle au couteau d'autres sectaires politiques. Nous dirons, à ce sujet, qu'il est bien de déclamer contre les terroristes, mais qu'il serait encore mieux de ne pas les imiter.

Le duc de Buckingham a soulevé, le 3, à la chambre des lords une question fort grave. On se rappelle que le quaker Tawell, condamné à la peine de mort, avait remis quelques instans avant son exécution au chapelain de la prison d'Aylesbury, un écrit dans lequel se trouvait la confession de son crime. Le noble lord a demandé que le gouvernement s'expliquât sur la légalité de l'acte du chapelain qui a refusé de communiquer ce document aux autorités et prit à l'avenir des mesures en conséquence.

Le duc de Wellington a répondu que, dans son opinion, le chapelain était obligé par la loi canonique à ne pas divulguer ce qui lui était confié sous le sceau du secret.

Lord Campbell, en condamnant la conduite du chapelain, s'est plaint des obsessions dont on entoure les condamnés à leurs derniers momens pour obtenir d'eux une confession qui ne peut plus avoir aucun intérêt pour la justice humaine.

La question de Portendic.

Le Times publie un long article au sujet de la contestation soulevée entre la Grande-Bretagne et la France par le blocus établi en 1835 par cette dernière puissance devant la baie de Portendic. Les pertes essayées en cette occasion par le commerce anglais furent d'abord évaluées à environ 90,000 l. st., chiffre qui ensuite fut réduit par le gouvernement britannique à une indemnité de 75,000 l. st. N'ayant pu parvenir à s'entendre, les deux gouvernemens s'en rapportèrent d'un commun accord à l'arbitrage de S. M. le roi de Prusse, qui fixa les dommages et intérêts dus de ce chef par la France, à la somme de 41,770 fr.

Né pouvant pas attaquer la décision du royal arbitre, les deux gouvernemens s'étaient engagés d'avance à s'y soumettre sans réserve. Maintenant le Times élève la voix pour protester contre la violation qu'il prétend avoir en lieu, de la part de la France, dans le traité conclu à ce sujet avec la Grande-Bretagne. Voici les faits sur lesquels le Times base cette accusation.

Par le traité de 1783, la Grande-Bretagne céda à la France la possession du Sénégal avec ses dépendances, y compris les forts de St.-Louis, Podor, Galam Arguin et Portendic. Afin de prévenir toute collision ultérieure dans cette partie du monde, on convint de nommer des commissaires chargés de la délimitation des frontières respectives des possessions britanniques et françaises sur ce littoral. En même temps il fut expressément stipulé que, relativement au commerce de la gomme, les Anglais auraient la liberté de le faire sur une étendue comprenant l'embouchure de la rivière St. John, ainsi que la baie et le fort de Portendic.

Le même traité qui rétablissait l'autorité française sur cette colonie, assurait donc aux Anglais liberté de commerce sur ces côtes. On était donc fondé à contester la compétence de la France, lors même qu'elle exerçait ses droits comme puissance belligérante, en interrompant notre commerce, placé sous la protection formelle d'un traité, ce que cependant elle fit par le blocus établi en 1835 devant la baie de Portendic. Une guerre avec une tribu voisine des indigènes fut prise comme prétexte

Journal de La Haye. — 8 Mai 1845.

LE DERNIER FANTÔME. (1)

CHAPITRE IV.

Le comte de Servian.

(Suite.)
 la-tut avec une lenteur triande A chaque ligne, le trans-
 paternelle s'opérait en lui; il n'avait déjà plus rien de ce
 sa mère. Albin sentait son nouvel instinct se développer
 quelques occasions auxiliaires, et il se jugeait digne de
 comte Godefroy de Servian.
 cette lettre, mon cher fils, tu seras tourmenté légèr-
 de galanterie! C'est convenu entre nous.
 se donnerais une bonne leçon de professé, et tu ber-
 d'être mort, hélas! et dans ma position, il est assez
 d'un jeune et novice deservant de Cypris.
 dans un premier combat, les hommes se moqueront
 ne l'estimeront pas. Songe à gagner l'estime des fem-
 nous jamais en vieux; c'est un vilain défaut. Il vaut mieux
 rivalité d'amour avec un ami; il faut que l'un des deux ait du
 que de ne ser pas (2).
 dévoter ton caractère à la femme que tu veux aimer;
 que tu t'as donné, si elle est mélancolique; tu se-
 si elle est douce, tu seras aimé; si elle est mélancolique; tu se-

ras triste. Il n'y a qu'une exception; si elle parle beaucoup, puis muet et écoute; si elle parle peu, parle toujours.

Ne commets pas la faute de l'élever trop haut dans son estime, à votre première entrevue; le lendemain tu serais obligé de descendre. Suis la marche contraire. En 1786, j'aimais une bergère charmante dont j'ai oublié le nom; mais je n'ai pas oublié que M. Louvet, de Couvray me la souffla. Maintenant que je suis mort, je puis avouer hautement que j'avais autant d'esprit que M. Louvet; mais le drôle était plus rusé que moi en amour. Nous commençâmes notre attaque le même jour, à midi, moi à cinq heures du soir. Je dépensai dans ce premier assaut une centaine de saillies du meilleur aloi, et une foule de madrigaux. Que diable! on ne peut pas avoir tous les jours cette artillerie d'esprit dans son arsenal! Le lendemain, je réquissai mes madrigaux et mes saillies moitié, et ma décadence suivit cette même proportion. M. Louvet avait procédé tout différemment. A sa première visite, il fut vulgaire comme un bourgeois du Tiers; de sorte qu'arriva le jour où nous nous rencontrâmes tous deux chez notre belle, lui rayonnant, moi, éteint. Le lendemain, un valet de la bergère me pria d'oublier le numéro de la maison. Je fis incontinent rosser ce valet par le mien, et j'attendis M. Louvet sous le réverbère des Théatins, où je lui donnai un coup d'épée au bras droit. Nous nous embrassâmes, et tout fut dit.

Que cela te serve de leçon, mon fils! les qualités des pères sont les vertus des enfans.

Mon cher fils, ne redoute pas les femmes, mais fais toujours le semblant de les redouter. Elles aiment à voir trembler les hommes. Habitue-toi à trembler dans tes momens de loisir. Ne crains pas les flèches de Cupidon, elles ont du velours à la pointe. Tu es riche, eh bien! suis la profession de ton père, adore la beauté. Regrette tous les instans perdus loin des amours.

Fils du comte Godefroy de Servian, ne dégénère jamais! Regarde nos armes: notre maison porte d'argent un tison enflammé de gueules au pal, avec cette devise: *Flamme aux balles, torche aux ennemis!* Albin, souviens-toi toujours de ton père, et honore sa mémoire et son blason.

Après cette lecture, la transformation était complète; l'âme du père était toute dans le corps du fils.

Albin se fit subir un dernier interrogatoire, et il retira de son cœur la conviction qu'il était à la veille d'être amoureux de mistress Lavinia. Une terrible réflexion jusqu'à ce moment inédite, le cloua par les pieds sur le tapis, au moment où il allait consulter un miroir pour connaître sa figure et son costume, choses auxquelles il n'avait jamais songé quand il était métaphysicien. Cette réflexion se serait présentée à un autre assez naturellement; mais

Albin était un être exceptionnel dans une position exceptionnelle. Si mon héros eût rassemblé un vulgaire, j'en aurais pas son histoire en ce moment.

Mistress Lavinia, se dit Albin dans un monologue mental, doit se marier dans trois mois avec Macdougall, et Macdougall est mon ami. Il me semble que le code barbare n'a pas prévu ce cas.

Il réfléchit en posant le bout de l'index de sa main droite entre ses dents, ce qui aide singulièrement la réflexion dans les cas difficiles.

Non, non, s'ajouta-t-il en regardant le miroir invalides qui ne lui rendit pas son regard, il est impossible que Macdougall aime la belle Lavinia. S'il l'aimait, il n'aurait pas en Amérique chercher sa mort ou sa ruine. Il l'aurait épousée ce matin... c'est évident... S'il l'aimait, il ne rendrait pas des visites à cette miss Cora, qui m'a l'air d'un démon habillé de soie, et qui doit payer sa riche toilette avec l'argent de son prochain. Oui, l'esprit du comte Godefroy m'éclaira; Macdougall n'aime pas mistress Lavinia; il m'est donc permis de l'aimer.

Autour de ces réflexions, Albin de Servian en voyait flotter confusément une foule d'autres qui toutes lui donnaient la même conseil. Or, comme il ne s'était jamais occupé dans sa vie des questions morales de probité amoureuse dans les relations d'amitié; il ne discernait pas dans cette affaire, à son point de vue d'homme primitif, tous les ménagemens et toutes les délicatesses que la civilisation a introduits dans nos mœurs.

Bien rassuré, parce que d'ailleurs il voulait être à tout prix, Albin entra dans le salon la mieux meublé de sa demeure pour se regarder devant des miroirs qui avaient conservé le privilège de la reproduction. Il fit connaissance avec lui-même, car du premier coup il ne se reconnut pas, et son premier mouvement fut d'ôter son chapeau et de se saigner. Les hommes absorbés dans les études abstraites des hautes sciences perdent souvent la notion de leur premier coup d'œil qu'Albin daigna s'adresser au miroir ne lui donna pas une haute idée de ses avantages physiques; la contemplation habituelle des lacs avait donné à son torse une ligne courbe assez désagréable; sa chevelure était naïvement le désordre d'une forêt vierge, sa barbe seule conservait malgré lui cette grâce sauvage et virile, privilège de tous les fils d'Adam, avant la déconverte du menton par l'acier de Thubalcain.

Albin fit subir aussi un long examen à son costume. Le corps remplissait un habit dont la mode se perdait dans la nuit des temps irlandais; sa couleur variait selon l'état du ciel et de la température. Il portait un gilet d'ancêtre et un pantalon de laktiste avec les nuances des nombreux rivages qu'il pressait sous ses genoux. Sa chaussure avait oublié plusieurs fragments de cuir sur les montagnes arides de Kerry, et plusieurs générations de castors s'étaient éteintes, aux bords de l'Horican, depuis la mort de celui qui avait confié le

pour justifier une mesure qui n'avait réellement d'autre motif que d'exclure le commerce britannique de ces parages. Deux vaisseaux marchands anglais furent aussitôt expulsés du port de Portendic sur le motif qu'ils fournissaient des munitions de guerre aux indigènes, et en soutenant l'absurde prétention qu'ils n'avaient pas seulement le droit de mouiller dans la baie et d'y faire le commerce de la gomme. Cette mesure était d'une violence d'autant plus flagrante qu'on n'avait pas seulement daigné annoncer directement au gouvernement britannique qu'on allait mettre le blocus devant la baie de Portendic, mais qu'on allait même l'appliquer.

Le *Times* prétend qu'en agissant ainsi, le gouvernement français avait évidemment violé un principe international, regardé comme sacré chez toutes les nations civilisées, et de crainte que la même violation ne se reproduise sous la même forme et dans d'autres possessions d'outre-mer, il croit devoir appeler l'attention du parlement sur un état de choses qui ne pourra que faire de grands torts aux intérêts commerciaux de la Grande-Bretagne. Ce journal, qui, comme on sait, laisse rarement échapper une occasion de brouiller les affaires, termine par attribuer cette conduite du gouvernement français à la jalousie et à l'ombrage que lui fait la prospérité commerciale des Anglais.

Affaires d'Angleterre.

Si le bill pour doter le collège de Maynooth a valu au chef du ministère anglais des remerciements de quelques protestants et catholiques irlandais, cette mesure lui a attiré en même temps les diatribes inconvenantes, pour user du terme le plus doux, du Dr Higgins, évêque catholique romain d'Ardayh, et une lettre de l'archevêque de Tuam, lettre qui, pour être moins violente que celle du docteur, n'en est pas au fond moins acerbe.

Il paraît que loin de savoir gré à sir Robert Peel de sa mesure, ces deux ecclésiastiques lui en veulent beaucoup de ne pas avoir fait davantage.

L'un, le Dr Higgins qualifie le bill de raillerie insultante, et pour justifier cette assertion il calcule que 30,000 liv. st. réparties entre les 8 millions de catholiques irlandais, ne font pas même par tête trois farthings (1/4 cent) de revenu annuel; et se fondant sur cette absurde manière de poser la question, il adresse au chef du cabinet anglais une kyrielle de reproches et de paroles outrageantes, si bien que l'un des principaux organes de la presse britannique ne peut contenir l'indignation que lui cause cet écrit révoltant, et fait remarquer en passant que le signe de la rédemption qui précède la signature du prélat, est un blasphème aussi avéré qu'il est possible d'en voir commettre, puisque toute la lettre n'est qu'un affreux libelle dirigé non-seulement contre tous les Anglais, y compris certainement les catholiques, mais aussi contre toutes les classes de la société, contre tous les hommes politiques et contre toutes les communions religieuses.

Il est bon de savoir que l'archevêque d'Ardayh est un des avocats les plus passionnés de la cause du Rappel.

Le jour même où ce prélat adressait la lettre en question à O'Connell, l'archevêque de Tuam fit publier son épître à sir Robert Peel. Plus poli, plus dissimulé que le docteur, l'archevêque n'en est ni moins malveillant, ni moins séditieux.

Pour épargner des expressions d'une reconnaissance qu'il n'éprouve point, il nie et la sincérité du donateur et l'efficacité de la dotation.

Pour se convaincre jusqu'à quel point ce qui précède est fondé, il suffit de lire les deux extraits qui suivent :

« On a beaucoup parlé de la reconnaissance que nous devons au gouvernement, du subside accordé à l'établissement de Maynooth — dit le docteur Higgins — mais quant à moi, j'ai vu que les prêtres et les congrégations de ce diocèse partagent tous mon opinion; j'avoue que je n'en ai aucune reconnaissance. C'est notre énergie, c'est notre fermeté qui ont arraché cette somme chétive à un gouvernement bigot et anti-irlandais; — et nous ne remercierons jamais le riche gourmand des restes de son repas qu'il nous jetterait dédaigneusement de sa table. Ensuite la dotation est si peu de chose qu'en vérité l'on ne peut qu'y voir ironie et insulte. Il y a 8 millions de catholiques en ce pays; or, répartie entre eux la somme allouée annuellement à chaque individu serait de trois farthings (1/4 cent) par tête. Le ministre pénit (chilish minister) s'imaginait-il que chacun de nos catholiques ne donnerait pas volontiers trois farthings par an pour l'éducation de son enfant? ou bien le ministre s'abuse-t-il par hasard au point de croire qu'un Irlandais vendrait son droit d'aînesse pour cette somme? Il semble pourtant qu'en effet il se fasse illusion sur ce point, et qu'il s'attende à ce que nous dénoncerions tous tranquillement et parfaitement contents d'une quasi-représentation, d'une mauvaise législation, d'une mauvaise magistrature, d'une corporation dominatrice et rapace, nommée l'établissement anglais — en un mot que nous endurions patiemment toute débâcle administrative, toute représentation fallacieuse et toute oppression, et tout cela pour la somme annuelle de trois farthings par tête!... Non, il nous faut,

et nous demandons, le rappel d'un union-nique; il n'y a point d'autre remède pour notre pays! »

Voici maintenant comment, de son côté, l'archevêque de Tuam apostrophe sir Robert Peel :

« Vous avez facilité, dites-vous, l'œuvre de la dotation des glèbes et des églises catholiques. C'est vrai, mais c'est par une mesure qui transférerait à des commissaires nommés par le ministre de la couronne et entièrement dépendants de lui, le droit de jugement qui, en pareille matière, appartient aux évêques. On supposerait que vous n'avez jamais lu l'histoire, ou que vous ne l'avez lue que pour amener la répétition de quelques-uns des drames les plus sombres qu'elle ait enregistrés. D'une main vous envoyez à l'Irlande un message de paix, quand, de l'autre, vous y lancez un braconnier destiné à rallumer la guerre de religion, — qu'il est plus facile d'engendrer que d'éteindre.

« Ces assertions ne reposent point sur des données vagues ou apocryphes. Non, il existe des documents authentiques qui prouvent qu'un clerc d'évêque fut privé de son salaire usuel, pour avoir refusé de soumettre aux décisions d'un tribunal laïque, la validité des raisons qui l'engageaient à ne pas employer son aîné congédié de ses subalternes, dont l'incapacité était assez notoire puisqu'il surpassait même les impiétés qui se commettent sur la scène française, en parodiant en pleine rue les fonctions sacrées d'un ecclésiastique catholique! Est-ce à un pareil vasselage que vous voudriez réduire le personnel des évêques irlandais; est-ce à de pareilles profanations que vous voudriez exposer leur foi, en développant ce système de connexion et de dépendance de l'Etat, qui, de votre propre aveu, nous a valu votre fatal bill des dations charitables. Si tel est le cas, permettez-moi de vous dire que cette politique sera aussi stérile qu'elle est téméraire. L'opposition générale, ferme et persévérante que rencontre cette mesure de la part du clergé et du peuple, dit assez manifestement qu'elle est abortive. Et ce n'en est que mieux pour les intérêts de la paix et de l'ordre, que, sans doute, vous appréciez à leur juste valeur; car si le projet ministériel était couronné de succès et que l'autorité épiscopale fut restreinte au profit de quelques agents politiques du ministère, quelle influence pourriez-vous attendre à voir exercer sur leurs troupeaux, des pasteurs dont vous auriez dégradé l'autorité, et profané la religion. »

Puis l'archevêque de Tuam prend également le ton de menace, tout comme les meneurs les plus forcés du rappel; cependant l'intimidation du prélat est moins grossière que les formes dont elle se trouve revêtue. « Je n'ai pas besoin de vous dire — c'est ainsi qu'il s'exprime en s'adressant toujours à sir Robert Peel — que le ministre qui se serait aliéné les sentiments des troupeaux en disputant aux pasteurs leurs droits apostoliques, que ce ministre ne s'engagerait pas sous d'heureux auspices, dans une guerre avec l'étranger. »

Affaires et Nouvelles de Grèce.

Il est aujourd'hui hors de doute que la conspiration si heureusement déjouée par le gouvernement de la Grèce tendait à bouleverser, à l'aide de la violence, l'ordre légal en vigueur dans ce pays. Ce n'est pas sans étonnement qu'on a vu un homme, qui naguère encore était ministre et qui aspire à le redevenir, tremper dans ce complot odieux, et sacrifier à de mesquines rancunes, à une ambition impatiente, la tranquillité, le bonheur et peut-être l'existence même de sa patrie. Une pareille conduite prouve une chose : c'est que si les mœurs du peuple grec se sont adoucies, si les idées d'ordre et de liberté ont fait chez lui de rapides progrès, il est néanmoins dans ses rangs des hommes qui sont restés fidèles à leurs anciennes habitudes, et aux yeux de qui le régime du sabre est toujours la raison dernière des partis. M. Mavrocordato est évidemment de ce nombre; il n'a rien appris, ni rien oublié; il est encore en 1845 ce qu'il était en 1831, alors que ses partisans et lui-même aiguisaient à Hydra le poignard qui devait frapper au cœur Capod-Istrias. Ameuter l'opinion publique contre ses adversaires, mettre les armes à la main des Balikares, telle a toujours été la forme d'opposition adoptée par M. Mavrocordato. Heureusement, elle n'est plus de mise en Grèce, et elle doit entraîner à une perte certaine les imprudens qui y ont encore recours. F é létris par l'opinion publique, repoussés par tous les hommes consciencieux, c'en est fait des conspirateurs, quel que soit le mobile qui les dirige. Cette nouvelle situation des esprits n'a pas peu contribué à l'insuccès du complot tramé par les adversaires du cabinet actuel. La chambre des députés elle-même, dans son indignation, a invalidé l'élection de Cargoto qui avait conféré au chef du parti anglais le mandat de représentant. Il est donc définitivement exclu de la chambre, et il est probable qu'il n'y rentrera pas de sitôt.

— Le *Moniteur grec* du 20 avril, contient de nouveaux renseignements sur le complot qui a été récemment découvert à Athènes. D'après ce journal, il s'agissait d'une révolte à main armée qui, se déclarant à la fois en Messénie, dans le Magne, en Achaïe, en Acarnanie et à Hydra, devait en même temps éclater à Athènes.

Les faits racontés par le *Moniteur grec* sont des plus graves. Les principaux conjurés s'étaient donné rendez-vous à Patras, à Vitrinitza, à Hydra et à Nauplie. A Patras, une troupe de Palikares devait commencer le mouvement. Puis quelques brigands, convoqués à Vitrinitza, se seraient répandus dans la

Doride, inaugurant la guerre civile par le pillage et la spoliation des propriétés. Une autre bande de malfaiteurs, se dirigeant sur le territoire de l'Acarnanie, aurait procédé contre ses confrères de Vitrinitza par le meurtre et l'incendie. Vers mouvements préparés à Nauplie, choisi comme quartier général des émeutiers, auraient été appuyés à Athènes tous les partisans de Mavrocordato. Ceux-ci avaient pour eux, avoué, apparent, le beau-frère de Mavrocordato, Argypoulo, lieutenant d'artillerie, qui a été arrêté, et aujourd'hui détenu au fort de Palamède.

Par la poste de Trieste du 2 mai, nous recevons des lettres de Patras du 20, et d'Athènes, du 21 avril. Le pays était tranquille, ce qui n'empêchait pas l'apparition en divers lieux de bandes de brigands, ainsi que de pirates. Un nouveau transport de matériel, apparemment au service du complot déjoué en naissant, venait d'être confisqué. Quelques mille hommes de troupes d'observation turc avaient paru sur la frontière.

Nouvelles de France.

Paris, 5 mai.

DÉBATS SUR LES FORTIFICATIONS DE PARIS.

A la séance du 5 mai de la chambre des députés le jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la construction du matériel nécessaire à l'armement de l'enceinte et des ouvrages extérieurs. M. le général Leydet a voté contre le projet.

L'honorable membre s'étonne de si grands préparatifs de guerre, lorsque la paix est assurée sur tous les points, et croit que la fabrication du matériel de l'armement de Paris est une superfétation, un luxe guerrier inutile, de s'en remettre aux provisions ordinaires du budget. Il est obligé d'aller au-delà des défiances qu'il inspire, et présente de cette loi à été une énorme faute. L'honorable membre n'avait-il pas sous la main à Vincennes tout le matériel désirable pour parer aux premiers besoins? Pourquoi donc jeter à la face du pays une loi de nature à l'inquiéter?

L'orateur ne croit pas qu'il y ait inconséquence de ceux qui ont voté les fortifications à voter contre la construction du matériel. J'ai voté, dit-il, les fortifications, mais je vote contre l'armement.

M. Corne : Comme l'honorable préopinant j'ai voté les fortifications de Paris : je ne m'en repens pas. Je m'en honore. Je ne nous disons pas : vous faites amende honorable devant nous. Non, si les fortifications étaient en construction, je les voterais encore comme en 1841. Mais, honorable préopinant je réponds à ceux qui, les ayant votés, nous disent : soyez conséquens, soyez logiques; vous avez voulu les fortifications ne vous opposez point à l'armement. Je leur réponds : Paris ne ressemble point à ces places de guerre; il n'a point besoin d'une garnison de canons. Ce que nous avons voulu, en adoptant les fortifications, c'est profiter de l'expérience de 1815, c'est de ne pas laisser la capitale ouverte à une première invasion.

Une voix : C'est une muraille de Chine que vous voulez élever.

M. Corne : Non, c'est une muraille française : l'Autriche, Prusse savent que derrière ces murs couverts de gazons, il se trouve 500,000 combattans; cela aurait suffi pour arrêter l'étranger.

Ce n'était pas, d'ailleurs, au moment où le budget par des travaux extraordinaires qu'il convenait de voter des dépenses aussi considérables.

Ce n'était pas au moment où le ministère se félicitait de la paix de nos relations pacifiques à l'extérieur, et venait de faire un si grand bruit de canons.

M. Corne discute le nombre des canons qui sont destinés à être placés sur les fortifications, et trouve que ce nombre est trop considérable, et entrant dans des dépenses financières, il établit qu'avec la moitié du matériel ordinaire et en y ajoutant les allocations du budget ordinaire, on pouvait faire face aux dépenses de l'armement.

L'orateur ne croit point aux projets de destructions prêtés au gouvernement. Ce n'est point à cause de ces projets que les hommes au ministère qu'il combat la loi, très-prudentes ces hommes n'auraient disparu quand l'armement aurait été commencé.

Non, les dangers pour la liberté de la France ne sont

jeune Albin.

« Hélas! c'est avec ce costume qu'on arrive aux gymnètes ardens de la métaphysique; mais aucune femme ne vous arrête en chemin. »

Albin brisa violemment la ligne courbe de son torse, et sonna un domestique. — Quel est le plus habile tailleur de Dublin? lui demanda-t-il.

Le domestique recula trois pas et se fit répéter la question.

— Avez-vous entendu? demanda le maître.

— Le meilleur tailleur de Dublin est M. Falstone, répondit le domestique étonné par ce mystère.

— Partez et amenez-moi Falstone sur-le-champ.

Le domestique sorti, Albin continua sa conversation avec les miroirs : — Quelle horreur! s'écria-t-il en s'échappant de son habit comme d'une prison et le fouant aux pieds, j'ai honteusement passé ma vie dans ces deux aunes de drap londonien, cousu avec du fil de laiton! Il m'a perdu mes plus beaux jours à regarder mes pieds, sans m'apercevoir que ma chaussure éclatait en lambeaux! Avec la jeunesse, la vigueur et l'or, trois choses qui donnent tout!... Vraiment, je rougis de moi devant moi; je me demande pardon à moi-même d'avoir survécu!... Il fallait que mistress Lavinia s'endormit devant moi pour éprouver un miracle. Ce bienheureux sommeil m'a réveillé. J'étais mort. Ou du moins je vivais comme un coquillage sur la grève d'un lac! Avec un père comme le mien!... Une femme m'a changé en homme. Reconnaissance éternelle à Lavinia!

Le tailleur Falstone apporta une cargaison d'habits confectionnés, avec toutes les pièces accessoires d'un costume de dandy. Albin, saisi du transport de joie d'Achille découvrant des armes au gynécée de Scyros, acheta tout : il proposa ensuite à Falstone de l'acheter lui-même. Quand les folies de jeunesse humides arrivent tard, elles ont un immense arrière de sagesse à combiner; et si l'année a fait éclater ces folies, on leur assignerait difficilement un terme; le cœur et le cerveau sont d'accord pour éteindre le feu sans perpétuité.

La métamorphose du physique suivit de près celle du moral. Les miroirs d'Albin ne le reconnaîtront pas, lorsqu'il vint se pavaner devant eux, dans la dernière enveloppe du journal des modes. Albin qui n'avait jamais d'autre miroir que celui des laids, ne pouvait se détacher de sa propre contemplation; il s'approvait la joie délicate qui envivrait l'homme, s'il entraînait dans la vie à venir, avec la conscience, la santé, la richesse de ses passions, sans avoir senti sur son front sous les fermes du berceau, du collège et du noviciat mondain.

Notre héros se redressait par intervalles pour se remettre en souvenir les gracieuses et nobles inclinaisons que le bon Dieu avait si bien données à son corps; lorsqu'il se voyait une femme qui n'était pas la sienne. Quelles po-

ses charmantes il savait se dessiner, lorsque debout et mollement renversé sur le marbre d'une console, une jambe tendue, l'autre négligemment recourbée et croisée, la tête penchée en arrière et inclinée sur l'épaule, il racontait quelque joyeuse équipée de Versailles aux Irlandais ébahis! Que de regards brûlaient en ce moment le cœur de son fils, au souvenir de tant de légères pertes! Quelle femme aurait résisté à ce fils, continuant par tradition exacte l'esprit et la grâce d'un père gentilhomme parisien!

Toutefois, Albin de Servian ne désespéra point d'imiter son père, du moins comme la lune imite le soleil. Il voulut consacrer le reste de cette journée à cette grave étude de souvenir. D'ailleurs avant de se présenter à mistress Lavinia, il éprouvait le besoin de se familiariser d'avantage avec lui-même à l'aide de ses miroirs. Il fit une répétition générale de la scène qu'il se proposait de jouer le lendemain chez la belle veuve. Il se salua cent fois avec son chapeau neuf; il se présenta douze fauteuils; il s'assit, en ménageant, avec mollesse, le mouvement toujours gauche des jambes; il se demanda comment il se portait, et se répondit par une saillie bouffonne, dite avec un visage sérieux et un œil riant; il racontait une anecdote de ville aux fauteuils, en promenant ses regards sur chacun d'eux en particulier, pour n'exiter la jalousie de personne; il se levait, avec une ondulation nonchalante, et se rapprochait d'un groupe de chaises pour écouter, le sourire aux lèvres, une causerie d'intimes, pleine d'attraits. Puis, il s'exerçait à sortir d'un salon, sans trop de bruit et de silence, voulant éviter l'effection, et désirant être remarqué. Cette scène d'intérieur se terminait par une étude de tête à tête avec mistress Lavinia. Il mettait alors dans son organe un timbre particulier; il essayait des gammes; il modulait un soupir; il se ciselait des sourires tristes, et se composait des regards pleins de tendresse ou de douce émotion. Les miroirs paraissaient assez contents de lui, et il les remercia.

Pour achever son éducation, trop précipitée peut-être, attendu l'urgence, Albin résolut de consacrer ses dernières heures de loisir studieux à la lecture de la bibliothèque privée de son père. Il dévora tous les ouvrages moraux des deux derniers siècles, ne lisant que les gravures, à peu près. Il admira les contes du bon La Fontaine, les poésies de Reynier, la comédie d'*Amphytrion*, la *Religieuse*, de Diderot, le *Sopha*, les *Liaisons dangereuses*, les facécies de Piron, les *Baisers*, de Dorat, les *Mémoires de Faublas*, et cent autres œuvres du même genre, que la jeunesse immorale de notre époque ne connaît pas. De temps en temps, une phrase retenait le regard et la pensée d'Albin, et il la méditait avec soin; celle-ci, par exemple : « Le vicomte de Blauz faisait la conquête d'une femme en prenant une prise de tabac. — Le malheureux Sainval soupira quinze grands jours. — Hélas! il est passé le temps des cinq maîtresses. — Tu l'as connue, ma chère Éléonore! — Les pères et les maris

adressèrent une pétition à Colbert pour faire exiler le marchand de vin de Volanges à la Martinique. »

« Le comte de Volanges avait, aux deux fenêtres de son boudoir, deux autres bruns, l'autre blond, tous deux avec les cheveux de la mode de 1789. Il se plaignait encore de son isolement! »

« Quels hommes! quels amours! quel heureux pays! s'écriait Albin, s'écriait Albin; allons; il est temps de se lever et d'être fils! »

« Neuf heures du matin sonnaient à toutes ses pendules; la nuit était au vol; il se croyait encore à la veille, il était au lendemain; il expirait un grand soleil. »

« Tant mieux! dit-il; cette nuit, au moins, ne sera pas perdue; elle qui commence! »

Un domestique entra et lui remit une lettre. Albin regarda la signature : elle était de Lavinia; il lut :

« On m'a dit, monsieur, que mon futur époux vous a confié en mission secrète qui blesse ma délicatesse. M. Macdougall n'a rien de moi à me donner un surveillant — je ménage le terme — et vous n'avez pas le droit d'accepter un emploi de ce genre. Excusez la rudesse de ce langage; vous savez que la franchise est ma vertu. »

« Je ne crois pas aux choses que le monde dit; mais je crois à la vérité, lorsque je l'ai pensée avant lui. Votre langage, votre manière, votre costume même, vos lectures n'annoncent pas un homme qui me rend des visites pour l'unique plaisir de me les rendre; j'ai pris adroitement vos mesures que la pureté de vos intentions compromettrait, afin de pouvoir mieux me garder. Votre respect est à moi; vous pouvez aller à pied d'avoir à mes côtés un surveillant qui me liera les pieds et les mains avec des métaphysiques de Fullerton. A votre âge, monsieur vous devez être sage; eh bien! allez surveiller cette femme, et respectez-la. »

« Ayant lu deux fois cette lettre, Albin de Servian frappa son front et fit jaillir une idée qui resta dans le front : il regarda tous les berges du cabinet de son père, toutes les figurines en terre cuite, toutes les statues apportées par le tailleur, et poussa un long soupir de désespoir; puis le hasard fit tomber ses yeux sur le blason paternel, et de ses fauteuils, ôtant l'air avec son poing, il dit avec le calme de son père : Mon père tu seras content de moi! »

(La suite d'aujourd'hui.)

les murailles établies, ils ne sont pas dans les canons, ni dans la force du sabre. Aucun pouvoir ne sera jamais assez insensé pour tourner les armes des fortifications contre la nation, mais le danger se trouve dans l'impression morale; qu'un mouvement populaire même des mieux justifiés vienne à éclater, que fera-t-on pour mal intentionné?

Il dira à la population soulevée: Voyez! vous êtes seuls, isolés, le reste de la France. Résignez-vous, soumettez-vous. Je respecte la prérogative royale, mais je réclame le même respect pour la prérogative nationale. Respect à l'article 13 de la charte; mais respect égal à l'article 16. Je vote contre la loi.

M. Daru s'étonne qu'aujourd'hui on remette en question les fortifications de Paris. Il ne faisait pas partie de la chambre en 1831, mais il aurait voté les fortifications; selon lui, c'était une œuvre nationale. Il conçoit que ceux qui ont rejeté les fortifications, rejettent aujourd'hui l'armement. Il conçoit encore que ceux qui ont combattu les fortifications comme inutiles ou insuffisantes veuillent aujourd'hui la fabrication du matériel; car acceptant un fait accompli, ils veulent qu'on en retire du moins tout l'avantage désirable; mais ce qui lui paraît incompréhensible, c'est que les députés qui ont voulu les fortifications ne veuillent pas qu'on fabrique le matériel de guerre nécessaire, et qu'ils veuillent qu'on réduise ces fortifications à l'état d'innocentes murailles.

L'orateur votera l'armement.

F. de Lasteyrie: MM. je suis libre de tout précédent, ainsi que l'honorable M. Daru; mais je crois que la chambre, en votant les fortifications en 1841, a commis une grave erreur. Je ne puis que répéter cette erreur: on était sous l'impression des invasions de 1814 et de 1815.

Le motif du vote fut de sauver Paris d'un nouveau désastre. On ne s'explique le vote je reconnais aussi les inquiétudes auxquelles a donné lieu la construction des fortifications. Mais pas en France, au milieu d'un peuple susceptible et inquiet, qu'une pareille mesure pouvait passer tranquillement; je ne suis pas sûr qu'il n'y a encore rien de menaçant. Les fortifications, au lieu de rester ce qu'elles sont, pourraient être utiles et d'une efficacité à un jour donné, mais on veut les armer, sans motif, au milieu de la paix la mieux établie! Dans ces conjonctures, je comprends la nouvelle réaction de craintes et d'inquiétudes qui se manifestent dans le pays. Et en effet, messieurs, il ne surprenait que ce soit toujours le centre du pays qui songe à fortifier! notre frontière d'Alsace est ouverte; nous ne la fortifions pas! Mais Paris, non-seulement on l'entoure de murailles, et de contre escarpes; à peine ces constructions sont terminées, qu'on songe à la fabrication du matériel de guerre. On ne songe pas à la de quoi faire réfléchir? Evidemment l'opportunité de l'armement n'existe pas!

La séance continuait au départ du courrier.)

Comment un journal français, le *Globe*, apprécie l'avis de M. de Larochejacquelein:

M. de Larochejacquelein propose par amendement de déposer les canons destinés à la défense de Paris. Voilà l'avis de ce qu'il ne serait pas possible de porter ces canons au-delà des frontières, chez le duc de Bordeaux, par exemple? cela concilierait tout. Nous soumettons ce projet au parti français, qui se fait réclamer mutuellement tous les jours. Toulouse nous semblerait encore mieux pour avoir cette grosse artillerie, laquelle fait mourir de douleur ces brûlants amis de nos libertés, qui combattirent si vaillamment lors des fameuses ordonnances.

On s'attend aussi M. de Larochejacquelein n'a-t-il pas songé à déposer pour avoir le dépôt de ces terribles canons? Peut-être est-ce là un sous-amendement en réserve pour le dernier moment. Nous osons lui promettre une grande faveur. Il est d'usage d'une loi pour les demander et les faire venir, d'après la loi pour les placer, d'une autre enfin pour les charrier. C'est ingénieux, n'est-ce pas? et héroïque? Il est d'usage de ces plans de campagne; il faut se sentir dans les souvenirs de l'invasion restauratrice, pour vouloir jouer un beau jeu. Réfléchissez-y bien, messieurs, il en est de plus que Toulouse c'est trop près, Marseille serait mieux.

On lit dans le *Courrier français*:

La mission de M. Rossi à Rome a été, dit-on, complètement dévouée. Les correspondances parisiennes s'accordent à blâmer de cet envoyé qui n'a pu obtenir aucun succès auprès du saint-siège. On a même reproché à ce peu mineur, malgré son titre de pair, pour une mission aussi grave; en outre, on a vu en lui non seulement un homme de droit constitutionnel, mais, ce qui est pire, un homme de droit romain, et ce signalait que l'intimité de M. Guizot. Les jésuites l'avaient fait précéder à Rome par un représentant qui le représentait comme un calviniste de la première école. M. Guizot semblait appuyer de quelque façon la négociation du 29 octobre l'effet d'un succès en bonne et due forme.

M. Rossi a donc été reçu poliment à Rome, mais avec une froideur désespérante. Il semblait presque qu'on craignît le contact avec les subalternes de la diplomatie pontificale. Les députés de France, ceux de Paris surtout, triomphent de ce que l'envoyé français, de cette nouvelle humiliation de la France, du 29 octobre, quelquefois il faut rendre justice à M. Rossi (du Nord), le choix de M. Rossi n'était nullement de son fait. Quel dommage qu'on n'ait pas déféré à l'avis du cardinal de Bernis, en l'an de grâce 1768.

Il nous arrive des nouvelles d'Alger du 27 avril. L'expédition de Bugeaud était de retour d'une excursion à Cherchell et à Fouka, qu'il est allé visiter par mer.

On était rassuré au sujet de la tentative des Arabes contre les côtes de l'Algérie; mais cette levée de boucliers des Arabes, officiers d'artillerie, nous avons perdu un officier du génie. Divers faits montrent chaque jour l'état d'irritation dans les esprits. Au marché de l'Arba-Djendol, près Milianab, un agent du comptable de cette ville a été tué par un fanatique Marocain; ce dernier a également voulu tuer le frère de l'agha Bagdad. Il a été arrêté et remis à la disposition de la justice.

On parlait à Alger de la mort de Sidi-Saïd, frère aîné d'Abdel-Kader, frappé par l'ordre du Sultan de Maroc, auprès de qui il avait été envoyé en mission par l'émir, pour obtenir la révocation des ordres rigoureux donnés contre lui par l'empereur. Celui-ci aurait été informé que Sidi-Saïd tramait des complots contre lui; mais ces nouvelles sont fort vagues, de même que tous les bruits qui courent sur les projets d'Abdel-Kader. La seule chose certaine, c'est que les agents de l'émir s'agitent, et que le maréchal Bugeaud a expédié partout l'ordre de se tenir sur ses gardes.

Nouvelles de Suisse.

Zurich, 2 mai.

M. le landamman Næff, commissaire fédéral, est attendu aujourd'hui de retour de Lucerne. Maintenant que l'affaire des prisonniers est terminée à la satisfaction générale, grâce à la sage modération du gouvernement lucernois, ainsi qu'à la loyauté des délégués non radicaux des gouvernements intéressés dans cette affaire et à la direction habile et bienveillante du commissaire fédéral lui-même, M. Næff présentera son rapport général au directoire. M. le commissaire a proposé à ce dernier le licenciement de toutes les troupes fédérales qui aura probablement lieu, la crise dont le gouvernement bernois était menacé paraissant écartée pour le moment.

Le 1^{er} mai était le jour fixé pour le renouvellement périodique intégral du grand conseil cantonal. La ville de Lucerne avait à nommer sept représentants dans ce corps, composé de quatre-vingts membres; le choix des électeurs s'est porté en entier sur les candidats libéraux, tels que l'ancien avoyer Kopp et le docteur Casimir Pfyffer.

Ainsi, dit le *Constitutionnel*, à qui nous empruntons cette nouvelle, le parti ultramontain est battu dans le foyer même de ses intrigues, ce qui fait doublement regretter qu'au lieu d'en venir à l'expédition du 1^{er} avril, on n'ait pas cherché à lutter sur le terrain légal.

Tous les prisonniers étrangers au canton de Lucerne étaient rentrés dans leurs foyers le 2 mai.

— La *Presse* publie la lettre suivante:

« Quelques heures avaient suffi, il y a six semaines, pour renverser le gouvernement et la constitution existante: il est à craindre que la nouvelle charte populaire ne se fasse longtemps attendre. Outre le projet de la commission constituante, qui paraît mécontenter à peu près au même degré tous les partis, chaque réunion populaire, chaque section politique a la prétention de s'ériger en assemblée constituante, où les propositions les plus excentriques sont accueillies et rédigées en articles de loi, pour être produites sous la forme de mandats impératifs, lorsque la discussion publique sera ouverte. L'association patriotique de Lausanne, dans son programme en 65 articles, demande l'établissement de l'impôt progressif, la fixation de la majorité politique à l'âge de vingt ans, la liberté illimitée des cultes, l'entretien complet des pauvres par les communes, et des institutions qui favorisent le régime de l'égalité. L'ensemble de ce projet rappelle à beaucoup d'égards la constitution française de 1793, ce code de l'anarchie, dont la convention elle-même jugea dans le temps l'application impossible.

Les persécutions contre les méthodistes continuent avec la connivence tacite ou avouée des autorités locales. Elles se sont même étendues, en plusieurs endroits, jusqu'à des protestants appartenant à l'église nationale, réunis en famille pour se livrer à des exercices de dévotion. Dans le canton de Berne, où le fanatisme anti-religieux est poussé encore plus loin que dans le nôtre, un bataillon de milices en passage a interrompu par des actes de violence la célébration du culte protestant.

On a lieu de craindre que la Suisse ne soit entièrement désertée cette année par les étrangers au profit de la Savoie, du haut Piémont et des Alpes du Tyrol, où règnent un calme et une sécurité qu'on ne trouve pas encore dans nos cantons. »

Nouvelles d'Espagne.

Madrid, 29 avril.

Dans la séance du 28 avril, M. Pacheco obtient la parole pour développer son interpellation relative à la note remise par M. Castillo y Ayensa au cardinal Lambruschini, document qui a éveillé l'attention des journaux et du public. Cette note, qui n'a pas été provoquée par une demande du gouvernement pontifical, est une manifestation spontanée du représentant de l'Espagne; il y est dit que la Constitution réformée ne contient rien de contraire aux lois de l'Eglise, ce qui semble aussi faire entendre que la Constitution actuelle est contraire à ces mêmes lois. Personne n'a pu le penser, hormis les mauvais catholiques et les mauvais Espagnols qui se sont révoltés contre leur reine, qui n'ont pu consentir à la transaction de Vergara, et qui n'ont pu rentrer dans leur patrie, enfin ceux qui n'y veulent pas rentrer, les républicains, quoique rien ne motive leurs prétentions.

L'orateur résume ainsi son interpellation: 1^o Le gouvernement pense-t-il faire établir les relations nouvelles avec la cour de Rome sur un autre pied que les anciennes? 2^o A l'avenir les lois de l'Eglise passeront-elles sans l'exaquatur qui a toujours été nécessaire? 3^o Pourra-t-on refuser obéissance à la loi politique de l'état sous prétexte de réserves mentales?

M. Martinez de la Rosa, ministre des affaires étrangères, constate l'état satisfaisant des négociations avec Rome, et s'étonne des reproches adressés au gouvernement. Quant à la note qui paraît avoir produit une si vive alarme chez quelques personnes, le ministre déclare que le gouvernement l'a publiée afin qu'elle fût connue de tous. Il n'est ni juste ni généreux d'attaquer le gouvernement au moment où il vient de conduire les négociations à bonne fin. La note n'est contraire en rien à la constitution de l'état; on ne peut pas dire non plus qu'elle est inutile. Il est des personnes qui balancent entre leur conscience et les lois civiles, et le gouvernement ne veut pas faire passer les partis sous les fourches caudines. On a dit que ces scrupules sont feints chez quelques personnes; s'il en est ainsi, nous leur arrachons le masque en même temps que nous rassurons les consciences de celles qui sont de bonne foi. (Marques d'approbation.) Après cette manifestation toute volontaire de la part du gouvernement et approuvée par le pape, personne ne pourra dire qu'il s'oppose à la loi politique de l'état, sous aucun prétexte; et le gouvernement l'a rendue publique et solennelle, afin de faire évanouir tout scrupule.

M. Pacheco déclare qu'il est satisfait des explications du ministre; mais il fait observer néanmoins que ceux qui se disent bons catholiques et dont les consciences sont alarmées, n'auraient pu être rassurés que si cette déclaration avait été faite par le pape, au lieu de l'avoir été par le gouvernement espagnol.

M. le ministre affaires étrangères répond que cette déclaration ayant été faite à Rome, communiquée au cardinal, ministre des affaires étrangères du pape, imprimée avec les presses du gouvernement pontifical, et n'ayant été contredite par personne, équivaut à une manifestation du souverain-pontife lui-même.

VARIÉTÉS.

Télescope du comte Rosse.

OBSERVATIONS ASTRONOMIQUES.

Il y a quelques mois, les journaux anglais citaient comme une merveille le télescope que le comte Rosse, noble irlandais, a fait construire dans un de ses domaines, près de Dublin.

Cet instrument, le plus grand qu'on ait encore vu, véritable prodige de science et d'art, fera époque dans les annales de l'histoire de l'astronomie, sinon par les résultats déjà obtenus, du moins par ceux qu'il promet aux investigateurs des hautes régions de l'espace.

Le diamètre du grand miroir de ce télescope a 6 pieds anglais (1 mètre 82,4); son épaisseur est de cinq pouces et demi (0 mètre 16,7), et son poids est évalué à trois tonnes et trois quarts. Il entre dans sa composition 126 parties de cuivre et 57 et demie d'étain fin. Son foyer est distant de 54 pieds (16 mètres 41,6). Ce miroir repose sur un culb de huit pieds (2 mètres 43,2). Le tube, en bois de sapin, a 7 pieds et demi (deux mètres 27,2) de diamètre dans son milieu, et 6 pieds (1 mètre 97,0) à ses extrémités.

Le télescope est disposé entre deux murs qui lui servent d'appui. Ces murs sont construits en pierre de taille et ont environ 71 pieds (21 mètres 58) de longueur du nord au midi, 50 pieds (15 mètres 20) de hauteur, et sont éloignés l'un de l'autre de 23 pieds (6 mètres 99,2). Ils ont été élevés avec la plus rigoureuse exactitude, parallèlement au méridien.

Sur la surface extérieure du mur oriental est fortement fixé un arc en fer d'environ 43 pieds de rayon, pourvu de diverses armatures destinées à faire mouvoir le télescope, à le diriger vers les objets que l'on veut observer. Ce mécanisme, fort simple, est d'une précision telle que la moindre déviation du parallélisme du méridien est aisément déterminée.

Le tube, le miroir et les pièces accessoires formant l'ensemble de ce colossal instrument, pèsent environ quinze tonnes ou 15,000 kilogrammes.

Le télescope repose sur un bloc de maçonnerie de 6 pieds (1 mètre 82,4) au-dessus du sol. Il est élevé et abaissé au moyen d'une chaîne en fer, d'un dévidoir et de contre-poids. Quoique son poids total soit, comme nous l'avons dit, de 15 tonnes, deux hommes suffisent pour l'abaisser et le relever facilement.

En ce moment, un observateur ne peut embrasser que l'arc de cercle compris entre le 14^o degré sud du méridien du zénith; mais lorsque l'instrument sera parfaitement établi, il embrassera un arc de cercle compris entre le 10^o degré sud et le 47^o degré nord. Ainsi, tous les objets situés sur le méridien, entre le pôle nord et le 27^o degré sud de l'équateur, pourront être observés.

Des plates formes mobiles sont établies entre les deux murs, dans les galeries qui se haussent et se baissent à la volonté de l'observateur, au moyen de machines fort simples. Les galeries, au premier aspect, semblent peu solides, mais on y est en sûreté comme sur le sol. Lorsque l'instrument est placé horizontalement, il ne faut pas plus de six minutes à deux hommes pour l'élever perpendiculairement au zénith.

Le 21 février dernier, le grand miroir fut mis en état de fonctionner. On l'avait poli par un procédé de l'invention du docteur Robinson, qui avait nécessité des soins et un temps considérables; le 4 mars suivant, ce miroir colossal fut installé dans son tube.

La nuit du 5 mars fut la plus belle que l'on ait vue en Irlande. Plusieurs étoiles nébuleuses furent observées par lord Rosse, le docteur Robinson et sir James South. La plupart d'entre elles, depuis l'invention de l'astronomie, avaient toujours paru aux yeux des habitants de notre planète comme des groupes, des amas de petites étoiles blanches incolores.

Jamais de ma vie, s'écria sir James South, à qui nous empruntons cette notice, jamais de ma vie j'en ai vu une telle magnificence, une telle blancheur, une telle blancheur, un amas d'étoiles aussi brillantes que celles que cet instrument offrit à nos yeux! J'ai observé bien souvent avec ma grande lunette achromatique beaucoup de nébuleuses; mais bien que la puissance de mon instrument s'étende fort loin, il est au télescope de lord Rosse ce que l'œil nu est à ma lunette lorsqu'il cherche dans l'espace le cercle opaque de Saturne ou l'éclat brillant de Vénus.

Plusieurs des nébuleuses qui furent observées pendant cette belle nuit appartiennent à la même constellation, et sont classées dans le catalogue de Messiers sous les numéros 51 et 94, et d'autres sous le numéro 13. Aujourd'hui elles doivent être rayées du nombre des astres obscurs et prendre rang parmi les plus éclatants.

J'avais toujours pensé, dit sir James South, qu'avec un télescope d'une aussi grande puissance j'apercevrais les nébuleuses dépourvues d'une grande partie de l'atmosphère qui les déroba à nos yeux. Mais en examinant les étoiles les plus brillantes, je fus confirmé dans cette pensée que les meilleurs télescopes ne m'apprendraient rien sur leur nature, et que je ne les verrais pas mieux que je ne les vois avec mon télescope de six pieds, acheté à Paris en 1829. La nuit suivante nous aperçûmes trente autres nébuleuses, que nous classâmes au nombre des étoiles brillantes de diverses grandeurs. Les étoiles de première grandeur qu'il nous fut permis d'examiner furent Xi, de la constellation de la Grande Ourse, et Gamma, de la constellation de la Vierge. Le 12 mars, nous observâmes la comète d'Arrest, mais elle ne nous offrit rien de remarquable.

Les observations faites sur la lune ont procuré des jouissances ineffables à nos astronomes.

Jusqu'à ce jour, dit sir James South, on n'avait vu que sur la lune, nous espérons voir dans cet astre. Le 15 mars, elle avait sept jours et demi. Oh! j'en ai jamais vu son disque si magnifi-

également illuminé, ni ses montagnes si nettement dessinées ! on serait tenté de les mesurer. Au moment de ma première observation, j'avais vu une étoile de la septième grandeur, qui s'approcha en quelques minutes à la distance d'un degré de la partie obscure de la lune, et qui bientôt s'y plongea entièrement. Nous la suivîmes pendant deux minutes dans cette ombre, puis elle disparut à dix heures neuf minutes. J'avais vu plusieurs fois ce phénomène, mais je n'ai jamais vu un éclat semblable à celui dont brillait cette étoile pendant son immersion et au moment où elle a disparu. C'est là un impénétrable mystère !

Le télescope de lord Rosse est appelé à faire une révolution dans les systèmes astronomiques, dans la classification des innombrables mondes qui peuplent les cieux. Les nébuleuses de diverses constellations seront des astres brillants, des centres de nouveaux systèmes planétaires.

Les satellites de Jupiter, l'anneau et les satellites de Saturne, ces grands corps qui se meuvent avec tant d'ordre et de régularité dans des espaces plus grands que la pensée de l'homme, plus impénétrables que son génie, seront facilement étudiés. Et cette classe mystérieuse de corps qui entourent plusieurs étoiles de première grandeur, et qu'on a nommés, faute de mieux *photosphères*, ne se cacheront plus, nésont plus éclipés par leurs voisins.

A partir du 16 mars, le temps ne se montrera plus si favorable; les observations cessèrent. D'un autre côté, le savant lord Rosse, appelé par des devoirs impérieux, se voit contraint de se rendre à Londres, pour assister aux délibérations de la chambre haute, où il a l'honneur de siéger et de s'y occuper d'affaires purement terrestres et matérielles; mais, en les quittant, il a promis à ses amis de les revoir en automne et de continuer ensemble leurs curieuses explorations célestes.

Koninkl. Nederd. Schouwburg.
Op Donderdag 8 Mei 1845.
Paul en Virginia, of de Schipbraken der beide.
gechiedkundig toneelspel in vijf tafereelen, naar de roman van Washington Irving vertoond.
De aanvang ten ZEVEN ure.

CIRQUE ÉQUESTRE
DE
M. Ed. Wollschlaeger.
Dans la Grande Loge au Plein.
Aujourd'hui Mercredi, 8 Mai,
PAR ORDRE SUPÉRIEUR
Représentation extraordinaire.
On commencera aujourd'hui seulement à 7 heures et demie du soir.

SALON DES VARIÉTÉS VAN AMSTERDAM,
Op Donderdag 8 Mei 1845.
P. Boas en N. Judels,
staande met hunne geheele trouwe schouwburg op het Plein (de eerste van de twee Schouwburgen).
Donderdag 8 Mei. — Twee opvoeringen van de nieuwe en groote vaudeville in twee bedrijven. Zittende de hoofdrollen gespeend vaudevilles door den Heer Judels vervuld worden.
De aanvang ten half negen ure.
P. Boas en N. Judels.
De nieuwe en smaakvolle inrigting der tent (à la renaissance) is dagelijks gratis te bezichtigen van 10 tot 5 uren.

SALON DES VARIÉTÉS
VAN DEN HEER
J. E. DUPORT, uit Amsterdam,
staande het fraaije welingerigte Schouwburg-Lokaal in het Korte Voorhout tegenover de Koninkl. Schouwburg.
Op Donderdag 8 Mei 1845. **De Peetante**, vaudeville in een bedrijf, naar het fransch. Na hetzelfde: **Vechten is mijn leven**, vaudeville in een bedrijf. Tot slot: **de Gele Handschoenen**, vaudeville in een bedrijf.
Prijzen der plaatsen: eerste rang f 1.49; tweede rang f 1.00; derde rang 70 cts.; vierde rang 40 cts.
De aanvang ten half negen ure.

RUSSISCHE PANTOMIMISTEN,
ONDER DIRECTIE VAN DE
H. Gebr. LEHMANN,
staande met hunne Schouwburg op het Plein, Woensdag 7 Mei.
Joeka, de Brantiaansche nay of de Schipbraken der beide.
gechiedkundig toneelspel in vijf tafereelen, naar de roman van Washington Irving vertoond.
Prijzen der plaatsen: eerste rang f 1.49; tweede rang f 1.00; derde rang 70 cts.; vierde rang 40 cts.
De aanvang ten half negen ure.

GRANDE SOIRÉE MYSTÉRIEUSE,
ET
SEANCES DE PHYSIQUE,
MECANIQUE ET TOURS D'ADRESSES NOUVELLES, COMPOSES ET EXECUTE POUR LA PREMIERE FOIS PAR
D. L. BAMBERG,
MECANICIEN DE LA COUR.
Staaude met deszelfs Tent op het Plein, de tweede van de Lange Houtstraat.
Alle avonden gedurende de Haagsche Kermis
Nieuwe Voorstellingen.
De aanvang ten half negen ure.
Prijzen der plaatsen: eerste rang f 1.00; tweede rang f 0.60; derde rang 40 cts.

TAPIJEN, KARPETTEN, LOOPERS, LINNENS EN TAFELGOEDEREN.
H. Hartog van Zwoll,
'S HAGE, Toelast, op de Kleine Groenmarkt.
Thans ruim voorzien van alle soorten van TAPIJEN, van 35, 40 en 55 cts. best Gekoperd à 50 en 55 cts., gedrukt Tapjtgoed 1 el breed, van 20 cts. en 2 el breed van 55 cts.; Schots van 80, 90 cts. en f 1.20; allerbeste kwaliteit als ook geheel nieuwe dessins en 3/4 draads Schots, New-Bruss., Doornische in allerbrillante dessins en kleuren van f 2 en hooger; New-Bruss. en Doornische KARPETTEN, 3 bij 4 van f. 28 en f. 30; ordinaire Karpatten van f. 1 en hooger, waaronder 3 bij 4 van f. 4.25; Schotsche 3 bij 4 van f. 7.50 en 10.00; LOOPERS van 30 cts.; beste Eng. Venet. Loopers van 75 cts. en hooger; PIANO en SOPHA-KLEEDJES van f. 1.20 en hooger; alle soorten TAFELGOEDEREN van f. 1.20 tot f. 1.50; a smede een ruim assortiment van alle soorten van gewerkte Tappjen in alle kwaliteiten; een aanzienlijke PARTIJ extra goedkope en geheel nieuw soort TAFEL-, PIANO- en SPEELTAFELKLEEDJES, waaronder van het allerbeste soort van f. 3; MEUBELCHITSE en ander MEUBEL voor Gordijnen en Bijou's.
Verder alle soorten van Echt Garwe LINNENS, TAFEL- en SERVETGOEDEREN, Sellen Domest in alle grootten tot zeer goedkope Prijzen en voor de echtheid van Garen gaanderende.
Brieven om Stalen Franco.

ETABLISSEMENT DES BAINS
A
Schéveningue.
Les soussignés ont l'honneur de prévenir le public que l'ouverture de l'établissement des Bains à Schéveningue aura lieu Dimanche prochain, **Dimanche 11 et Lundi 12 Mai**, Table d'Hôte à quatre heures pour laquelle on peut se procurer des cartes (jusqu'à 1 heure de l'après-midi), chez M. MARDA, sur le Plaats.
Il y aura ces deux jours une magnifique harmonie sur la terrasse de l'établissement même si le temps n'est pas favorable.
On a pu se convaincre, l'année dernière, du grand ordre et du prompt service de l'établissement. Les soussignés tâcheront de mériter encore pendant la saison actuelle les suffrages et la confiance du Public.
La Haye, 7 mai 1845.
Switsar frères.

Cours des Fonds Publics.
Bourse d'Amsterdam du 6 Mai.

	Int.	5 mai.	OUVERT.
Dette active	2 1/2	64 1/2	64 1/2
Dito dito	3	—	77 1/2
Dito en liquidation	3	—	78 1/2
Dito dito	4	—	100
Dito des Indes	4	—	99 1/2
Pays-Bas			
Syndicat	4 1/2	—	99 1/2
Dito	3 1/2	—	93 1/2
Société de Commerce	4 1/2	152 1/2	152 1/2
Act. du lac de Harlem	5	—	100 1/2
Chemin d. fer du Rhin	4 1/2	—	113
Act. du Chemin de fer Holland.	—	—	125
Oblig. Hope & C. 1798 & 1816 5	—	—	107 1/2
Dito dito 1828 & 1829 5	—	—	107 1/2
Inscript. au Grand Livre	6	—	—
Certificats au dito	6	—	—
Dito inscriptions 1831 & 1833 5	—	—	100 1/2
Emprunt de 1840	4	—	93 1/2
Id. chez Stieglitz et Comp. 4	—	—	92 1/2
Passive	5	—	7 1/2
Dette différée à Paris	—	—	8 1/2
Espagne			
Deferred	—	—	—
Ardoin	5	—	27 1/2
Dito	3	—	41 1/2
Coupon Ardoin	—	—	26 1/2
Autriche			
Obligations G. H. & Comp. 5	—	—	—
Dito inscriptions	5	111 1/2	111 1/2
Dito dit	2 1/2	—	—
France			
Inscriptions au Grand-Livre 3	—	—	—
Pologne			
Actions 1836	—	—	—
Emprunt à Londres 1839	—	—	—
Brésil			
Id. id. 1843	—	—	—
Portugal			
Obligations à Londres	2 1/2	68 1/2	68 1/2

Bourse de Paris du 5 Mai.

	Int.	5 mai.	OUVERT.
France			
Cinq pour cent	—	—	120 1/2
Trois pour cent	—	—	85 7/8
Emprunt Ardoin	—	—	40 1/2
Anc. différée	—	—	—
Espagne			
Nouv. dito	—	—	7 1/2
Passive	—	—	—
Naples			
Certificats Falconst.	2 1/2	—	102 1/2
Pays-Bas			
Dette active	2 1/2	—	—
Dette active	3	—	—
Belgique			
Dito	—	—	—
Banque belge	—	—	625 00
États-Unis			
Obligations de la Banque	—	—	—

Bourse d'Anvers du 6 Mai.
Métalliques, 5 1/2 p. — Naples, 5 1/2 p. — Ardoins, 5 1/2 p. 26 1/2 p. — Lots de Besse, 2 p. — Dito différée ancien, 5 1/2 p. — Passive, 5 1/2 p. — Lots de Besse, 2 p. après la Bourse (2 1/2 heures), Ard. 26 1/2 p.

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, long
Dépôt-général à Amsterdam chez M. SONDERS
Beurssteeg; et à Rotterdam, chez S. VAN DER BEEK.

BAINS DE HOMBORG

Près de Francfort-sur-Mein.

Les Eaux minérales de Homborg jaillissent à deux cents mètres au-dessus du niveau de la mer. Elles sont situées au pied des montagnes du Taunus. A ces eaux, dont la réputation est si bien établie en Allemagne, viennent se joindre de nouvelles sources, qui, par l'intensité de leur minéralisation et l'énergie de leur action dans certains états morbides, s'élèvent à l'un des premiers rangs parmi les eaux minérales de l'Allemagne.

Les sources de Homborg sont au nombre de cinq. Elles ont été analysées par le savant professeur Liébig. Malgré les différences qui existent entre ces diverses sources, ces eaux peuvent être considérées comme un médicament diversement modifié. Les principes minéralisateurs restent les mêmes; il n'y a de différence que dans leur quantité et leurs proportions. Et c'est un avantage précieux pour les médecins de pouvoir adapter à chaque cas individuel l'eau qui lui convient; ou, en changeant de source, de pouvoir modifier le traitement pendant le cours de la maladie.

L'usage interne de ces eaux est d'une efficacité constante, surtout quand elle est prise à la source; car alors l'air vif des montagnes, le mouvement, la distraction, l'absence des affaires, concourent à augmenter l'action du médicament.

Les eaux de Homborg sont stimulantes, toniques, résolutes et purgatives. Elles conviennent dans tous les cas où il s'agit de modifier les fonctions perverses de l'estomac et des intestins, en portant une stimulation particulière sur ces organes, lorsqu'il faut activer la circulation abdominale, exciter les organes sé-

créteurs, régulariser la nutrition et l'assimilation. Elle sont préconisées avec le plus grand succès dans les engorgements du foie et de la rate, l'hypochondrie, l'ictère, les hémorrhoides et les constipations opiniâtres. Les maladies des voies urinaires et rénales, la diathèse calculuse et la goutte, dépendant du dérangement des fonctions digestives, en obtiennent d'heureux résultats.

La ville de Homborg n'est pas restée stationnaire depuis quatre ans que ses eaux minérales ont obtenu une réputation si justement méritée. Une nouvelle ville s'est créée à côté de l'ancienne, et de nouveaux hôtels et des maisons particulières y offrent aux étrangers tout le confort et tout le luxe des établissements de bains les plus renommés.

Les forêts qui entourent Homborg, comme une riche ceinture ont été percées de sentiers et de routes carrossables, de manière que les promeneurs peuvent parcourir facilement les sites si pittoresques du Taunus, le Feldberg, la roche d'Elisabeth, les chènes de Luther, la mine d'or, etc., etc.

Les entrepreneurs des Eaux minérales ont fait construire un magnifique Casino, qui, par la beauté de son architecture, sa bonne distribution et le luxe de ses décors, surpasse tout ce qu'on a vu jusqu'à ce jour sur les bords du Rhin; il contient une superbe salle de bal, une salle de concerts, des salons pour les jeux de trente et quarante et de roulette, un cabinet de lecture où se trouvent la plupart des journaux allemands, français, anglais, russes, belges et hollandais, une salle de café, un

divan donnant sur une belle terrasse en asphalte, et une salle à manger, avec table d'hôte servie à la française, à six heures et à cinq heures.

L'excellent orchestre du théâtre de Mayence se fait entendre trois fois par jour: le matin, aux sources; l'après-midi, dans les jardins si beaux du Casino; et le soir, dans la grande salle de bal.

Les concerts, les bals et les fêtes de toute espèce y ont lieu sans interruption.

Les administrateurs, qui ne reculent devant aucun sacrifice pour rendre cette place de bains aussi agréable que possible aux étrangers, ont affermé vingt mille hectares de bois, et ont créé, où le gros et le petit gibier se trouvent en abondance, un parc de réserve pour les grandes chasses de la saison et de l'hiver. Le Casino de Homborg a le seul privilège de rester ouvert pendant toute l'année, et de continuer les jeux de hasard, des bals, des concerts, etc., etc., que, même pendant la saison d'hiver, les étrangers attire une société nombreuse et choisie et qui se trouve dans toutes les parties de l'Europe.

On se rend de La Haye à Homborg en passant par Mayence et Francfort, en deux heures et demie de Francfort à Homborg; des trains de voyageurs et des voitures de la poste font le trajet toutes les heures.

Près de cent mille voyageurs ont visité les bains de Homborg l'année dernière.